

NOUVELLE AQUITAINE

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE ENDURO 2018

1 GENERALITES :

Le Championnat de Ligue Enduro se déroulera en 2018 dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO

Les épreuves retenues pour ce championnat se dérouleront aux dates et lieu suivant :

Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le code sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du championnat de France d'enduro de l'année.

EPREUVES 2018

24 Juin	PAYS D'ANS MOTO SPORT LOISIRS	Montagnac d'Auberoche (24)
14 Octobre	MC PEYRATOIS	Peyrat le Château (87)
21 Octobre	AM SAINTAISE	Le Douhet (17)

2 CATEGORIES :

Les titres de champion et vice-champion seront décernés à l'issue du championnat dans les catégories suivantes :

ELITE :

**Pilotes figurant sur la liste de notoriété
du championnat de France d'ENDURO**

LIGUE 1 :

**E1 (125 2tps/250 4tps)
E2 (de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450cc 4tps)
E3 (+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps)
Junior Open (- de 23 ans)**

3 tours

LIGUE 2:

**Espoir Open (- de 23 ans)
N1 (125 2tps/250 4tps)
N2 (de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450 cc 4tps)
N3 (+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps)
Vétéran Open (+ 37 ans)
Super Vétéran Open (+ 47ans)**

2tours

LIGUE 3 :

**Féminine
50 cc (- de 18ans)
Open**

**Chpt sur 1 tour
avec la possibilité
de faire 2 tours***

** Si un pilote de la catégorie ligue 3 veut effectuer un second tour (sans classement), il devra le dire au dernier CH du premier tour, qui lui laissera son carton de CH, le pilote devra être en possession de son carton et le présenter à chaque contrôle (CH, CP).*

Le faite de laisser son carton de CH à la fin du premier tour, entraine immédiatement la fin de course pour le pilote et l'interdiction de repartir pour un second tour.

3 COUREURS ADMIS :

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO) de la Ligue
NOUVELLE AQUITAINE.

Catégorie Elite : Pilotes figurant sur la liste de notoriété du championnat de France d'ENDURO 2018

Catégorie Ligue 1 : Juniors : pilotes âgés de moins de - 23 ans au 1er janvier de l'année 2018
Les pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro.

Catégorie Ligue 2 : Espoirs : pilotes âgés de moins de - 23 ans au 1er janvier de l'année 2018

Vétérans : pilotes âgés de 37 ans au 1^{er} Janvier de l'année 2018

Super Vétérans : pilotes âgés de 47 ans au 1^{er} janvier de l'année 2018

Les pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro.

Catégorie Ligue 3 : Féminines

50cc (- de 18ans au 1^{er} Janvier de l'année 2018)

Les pilotes débutants

4 EPREUVES :

Le calendrier proposé est établi sur 3 épreuves, le classement final du championnat sera comptabilisé sur 3 épreuves.

La longueur de chaque tour de circuit devra être comprise entre 40 et 70 km.

Le kilométrage de la catégorie Elite et Ligue 1 ne devra pas excéder 210 km à moduler suivant le nombre de tours.

Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1.

Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.

Dans les "Spéciales", un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.

5 DROIT D'ENGAGEMENT :

Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront par informatique via le site ENGAGE SPORTS

Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire ou par chèque

Chaque pilote lors de son inscription à une épreuve se verra attribuer un numéro pour l'année suivant le tableau ci-dessous

ELITE	numéros entre 1 et 19	Fond Rouge Numéro Blanc
LIGUE 1	numéros entre 20 et 199	Fond Jaune Numéro Noir
LIGUE 2	numéros entre 200 et 599	Fond Vert Numéro Blanc
LIGUE 3	numéros entre 600 et 899	Fond Noir Numéro Blanc

Les clubs organisant un championnat de ligue, sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

58 € maximum pour les Elites et Ligues 1 /2 (moins de 10 jours avant la date de l'épreuve 68 €)
45€ maximum pour les Ligues 3 (moins de 10 jours avant la date de l'épreuve 55 €)

6 ACCUEIL ADMINISTRATIF :

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Les pilotes devront se munir de :

- la licence de l'année en cours.
- le permis de conduire ou équivalent pour les 50 cc
- la carte grise de la moto
- l'attestation d'assurance

7 CONTROLE TECHNIQUE :

Le pilote doit présenter une moto propre, les anciennes marques doivent être effacées, la fiche technique ou le pilote doit inscrire les caractéristiques de sa moto, et son casque.

Les commissaires techniques peuvent à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les motos.

Niveau sonore : Maximum autorisé, 112 Db/A selon la méthode 2 mètres max, ainsi une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si, à l'issue des trois passages réglementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 114Db/A.

Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05 P et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.

Protection dorsale et Pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM

- Dorsale : normes EN 1621-2 obligatoire
- Pectorale Normes EN 14021 fortement recommandée
- Gilet intégral (pectoral et dorsale intégrées) : normes EN 14021 et 1621-2

Nota : pour tous les points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques du championnat de France d'ENDURO

8 REGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES :

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement, le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes :

Ravitaillement sans tapis	1ère infraction	1 avertissement
	2ème infraction	1 minute
	3ème infraction	5 minutes

Les Tear-off sont interdits

Il est impératif de respecter les stops mis en place par l'organisateur, le manquement à cette réglementation entraînera les sanctions suivantes : sanction prévue par le code sportif national pouvant aller jusqu'à la disqualification

9 DEPART :

Pour la première épreuve les pilotes partiront par catégorie suivant l'ordre des numéros.

Pour les épreuves suivantes les pilotes partiront suivant leur date et heure d'inscription.

Les premiers inscrits dans leur catégorie sur une épreuve partiront les premiers.

Le pointage des C.P. se fera sur le même carton que les CH. Toute perte du carton sans remplacement entraînera l'exclusion du pilote ou toutes autres sanctions prévues par le code sportif.

Le pilote devra se présenter 10 minutes avant l'heure de départ pour récupérer sa moto dans le parc fermé s'il y a un parc fermé, le départ se déroulera impérativement phare allumé.

Un coureur qui ne franchit pas la ligne des 20 mètres, moteur en marche, dans la minute sera pénalisé de 10 secondes.

10 CONTROLE HORAIRES :

Des pendules fournies par la ligue seront installées aux abords du CH. Dès l'instant où le pilote, avec sa moto aura franchi la ligne formée par l'alignement des deux drapeaux jaunes, il devra faire pointer son carton de CH.

11 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT :

Les points seront attribués de la manière suivante : 20 17 15 13 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1.

En catégorie Ligue 2, les quatre premiers pilotes du classement scratch (N1, N2, N3) 2018, devront obligatoirement opter en 2019, pour la catégorie Ligue 1, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an. L'attribution des points pour le classement scratch se fera selon le barème suivant : 20, 17, 15, 13,.....3, 2, 1

En catégorie Ligue 3, les deux premiers pilotes du championnat, devront obligatoirement opter en 2018 pour la catégorie Ligue 2, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

Dans le cas où les coureurs concernés refuseraient cette condition, ils pourraient continuer à participer aux épreuves de Ligue 2 ou ligue 3 avec une pénalité de 180 points au départ de chaque épreuve, mais ne pourraient figurer au classement annuel catégorie Ligue 2 ou Ligue 3.

Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat du monde, d'Europe ou de France ou Coupe de France d'Enduro , marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu , sur le meilleur résultat des 2 jours, dans sa classe, plus 8 points de bonification avec un maximum de 20 points. Il est impératif de le signaler au responsable de la commission pour les points.

12 OFFICIELS :

Seront nommés par la ligue sur chaque épreuve :

- Un directeur de course
- Un délégué
- Deux commissaires sportifs
- Deux commissaires techniques, il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes, si le club veut faire un contrôle technique la veille de l'épreuve.
- Des chronométreurs officiels, qui seront chargés d'assurer le chronométrage des spéciales et le classement de l'épreuve. Il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes suivant leur éloignement afin qu'ils puissent préparer les entrées et sorties des spéciales la veille de l'épreuve.

13 RECLAMATION :

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la personne concernée, qui doit être licenciée FFM et se référer qu'à un seul objet, elle doit être remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 75euros.

Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne peut être formulée.

14 RECAPITULATIF DES SANCTIONS :

CONTROLE TECHNIQUE	
Absence de béquille	1 ^{er} avertissement : 1 minute 2 ^{ème} avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Niveau sonore au-delà de 114 dB/A	Refusée au départ
Changement de machine	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fraude de cylindrée	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification du Championnat de l'année en cours
Absence d'une pièce marquée	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Absence de cache-pignon	1 ^{er} avertissement : 1 minute 2 ^{ème} avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PARC FERME ET ZONE DE DEPART	
Fumer	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Pénétrer moteur en marche	1 minute
Mise en marche du moteur dans le parc fermé	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Mise en marche du moteur dans la zone de départ	1 minute
Travailler ou ravitailler sur son motocycle ou un autre	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
Recevoir des outils ou des pièces	sanction prévue par le C.S.N. pouvant aller jusqu'à la disqualification
REPARATIONS	
Contraires au règlement	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non utilisation du tapis environnemental	1 avertissement /1 minute/ 5minutes
RAVITAILLEMENT	
Moteur en marche	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Effectué sur le parcours et en dehors des C.H. avec assistance	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Récipient supplémentaire pour le transport de l'essence	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Fumer	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
PRESENTATION AU DEPART	
Non fonctionnement de la lumière au départ	remise en état pour pouvoir prendre le départ
Mise en marche du moteur (dans la zone de départ avant le signal du commissaire)	1 minute
Se présenter en retard	60 secondes par minute de retard
Se présenter avec > 30 minutes de retard	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Ligne des 20 mètres non franchie	10 secondes
CONTROLES HORAIRES / PASSAGES	
Retard de > 30 mn (> 60 mn pour les Féminines) sur l'heure théorique de pointage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification (il peut toutefois continuer la course jusqu'à la décision finale du Directeur de course) Elle s'apprécie à chaque C.H. à partir de l'heure idéale de pointage
Manquer un contrôle de passage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt	1 minute
Modifier ou ajouter un pointage	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Renverser volontairement le piquetage	1 minute